



Connaissez les risques

# Trois étapes vers la préparation aux urgences

# 72 HEURES

S'il survient une urgence dans votre collectivité, les premiers intervenants peuvent prendre un certain temps avant d'arriver sur les lieux. Vous devez être prêt à subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille pendant au moins 72 heures. En prenant quelques mesures simples dès aujourd'hui, vous serez mieux préparé à faire face à diverses urgences – en tout temps et en tous lieux.

**VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE?**

[Preparez-vous.ca](http://Preparez-vous.ca) | **1 800 O-Canada** (1-800-622-6232)  
ATS : 1-800-926-9105

## N° 1

### CONNAISSEZ LES RISQUES

Les conséquences de diverses catastrophes peuvent être similaires, mais la connaissance des risques propres à votre région contribue à mieux vous préparer. À l'échelle du pays, les Canadiens sont exposés à bon nombre de dangers, notamment les tremblements de terre en Colombie-Britannique, les blizzards au Nunavut et les tornades en Ontario. Aux catastrophes naturelles s'ajoutent d'autres types de risques comme les pannes de courant et les accidents industriels ou de transport.

Pour vous informer des risques les plus susceptibles de frapper votre collectivité, il suffit de consulter la page web « Connaissez les risques » publiée sur le site [Preparez-vous.ca](http://Preparez-vous.ca) ou de composer le **1 800 O-Canada** pour obtenir la carte nationale des risques naturels.

## N° 2

### PRÉPAREZ UN PLAN

Toutes les familles canadiennes doivent avoir un plan d'urgence pour savoir quoi faire en cas d'urgence.

Il se peut que les membres de la famille ne soient pas tous ensemble lorsque survient une urgence. Établissez une façon de vous retrouver ou de communiquer entre vous et discutez de ce que vous feriez dans diverses situations.

L'établissement d'un plan complet personnalisé en ligne ne vous demandera que 20 minutes. Vous pourrez ensuite l'imprimer. Vous connaissez déjà la plus grande partie de l'information à y inclure et vous pouvez obtenir d'autres renseignements auprès de votre municipalité. Pour préparer un plan d'urgence en ligne, rendez-vous à la page « Préparez un plan » publiée sur le site [Preparez-vous.ca](http://Preparez-vous.ca).

Dans le plan d'urgence pour votre domicile, vous devrez préciser les éléments suivants :

- △ Les sorties sûres de la maison et du quartier
- △ Des lieux de rassemblement pour les membres de votre famille, vos colocataires ou vous-même
- △ Des personnes désignées, chargées d'aller chercher vos enfants si vous ne pouvez le faire vous-même
- △ Des personnes-ressources, proches et à l'extérieur de la ville
- △ Les besoins spéciaux en matière de santé
- △ Un endroit où laisser votre animal de compagnie
- △ Les risques propres à votre région
- △ L'emplacement de votre extincteur, du robinet d'adduction d'eau, du panneau électrique, de la valve à gaz et du drain de sol

.....  
Gardez ce document dans un endroit facile d'accès et facile à retenir (par exemple, votre trousse d'urgence). Faites-en une photocopie que vous laisserez dans votre voiture et/ou au travail.  
.....

## N° 3

### AYEZ UNE TROUSSE D'URGENCE

En situation d'urgence grave, vous aurez besoin de certains articles de base. Il se peut que vous soyez privé d'électricité ou d'eau potable. Préparez-vous à être autonome pendant au moins 72 heures. Assurez-vous que votre trousse est facile à transporter et que toutes les personnes de la maison savent où elle se trouve. Gardez-la dans un sac à dos, un sac de voyage ou une valise sur roulettes, dans un endroit facile d'accès, comme par exemple le placard de l'entrée principale.

### Trousse d'urgence de base

- △ Eau – au moins deux litres d'eau par personne par jour. Prévoyez de petites bouteilles faciles à transporter si l'ordre d'évacuer les lieux était donné
- △ Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (remplacez la nourriture et l'eau une fois par année)
- △ Ouvre-boîte manuel
- △ Lampe de poche à manivelle ou à piles (avec piles de rechange)
- △ Radio à piles ou à manivelle (avec piles de rechange)
- △ Trousse de premiers soins
- △ Clés additionnelles pour la voiture et la maison
- △ Argent comptant en petites coupures, par exemple des billets de 10 \$, et de la monnaie pour les téléphones payants
- △ Une copie de votre plan d'urgence et les coordonnées de personnes-ressources
- △ Articles pour les besoins particuliers – médicaments d'ordonnance, lait maternisé, matériel pour les personnes handicapées ou nourriture, eau et médicaments pour vos animaux de compagnie ou d'assistance (personnalisez votre trousse en fonction de vos besoins)



### Autres articles recommandés

- △ Deux litres d'eau additionnels par personne par jour, pour la préparation des aliments et l'hygiène
- △ Des bougies et des allumettes ou un briquet (les bougies doivent être placées dans un contenant solide et il ne faut pas les laisser brûler sans surveillance)
- △ Des vêtements et des chaussures de rechange pour chaque personne
- △ Un sac de couchage ou une couverture chaude pour chaque personne
- △ Des articles de toilette
- △ Un désinfectant pour les mains
- △ Des ustensiles
- △ Des sacs à ordures
- △ Du papier hygiénique
- △ De l'eau de Javel ou tablettes de purification de l'eau
- △ Outils de base (marteau, pinces, clé, tournevis, gants de travail, masque anti poussières, couteau de poche)
- △ Petit réchaud et combustible (suivre les directives du fabricant et ranger correctement)
- △ Un sifflet (pour attirer l'attention au besoin)
- △ Ruban électrique (p. ex. pour fermer hermétiquement fenêtres, portes, bouches d'air, etc.)

### CONSEIL

Gardez un téléphone avec fil à la maison car la plupart des appareils sans fil ne fonctionnent pas durant une panne.

**Vérifiez votre trousse une fois par année** pour vous assurer que le contenu est en bon état. **Remplacez** certains articles au besoin.

Pour commander cette publication en divers formats (audio, Braille, gros caractère, disquette et DC) appelez, du lundi au vendredi, le **1 800 O-Canada** (1-800-622-6232) | ATS : 1-800-926-9105. Sécurité publique Canada publie aussi un guide plus détaillé des numéros précédemment cités.